

ORIENTATIONS DU PROJET INTERCOMMUNAL

3

Qu'est-ce que le PADD ?

PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue la « **Clé de voute** » du PLUi

Il définit les **orientations générales du PLUi** et fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace

Le PADD prend la forme d'un **document simple et concis, accessible par tous**

Il doit répondre aux questions suivantes

Combien d'**habitants** souhaite-t-on accueillir sur le territoire de la CCBSA à l'horizon 2030/2032 ?

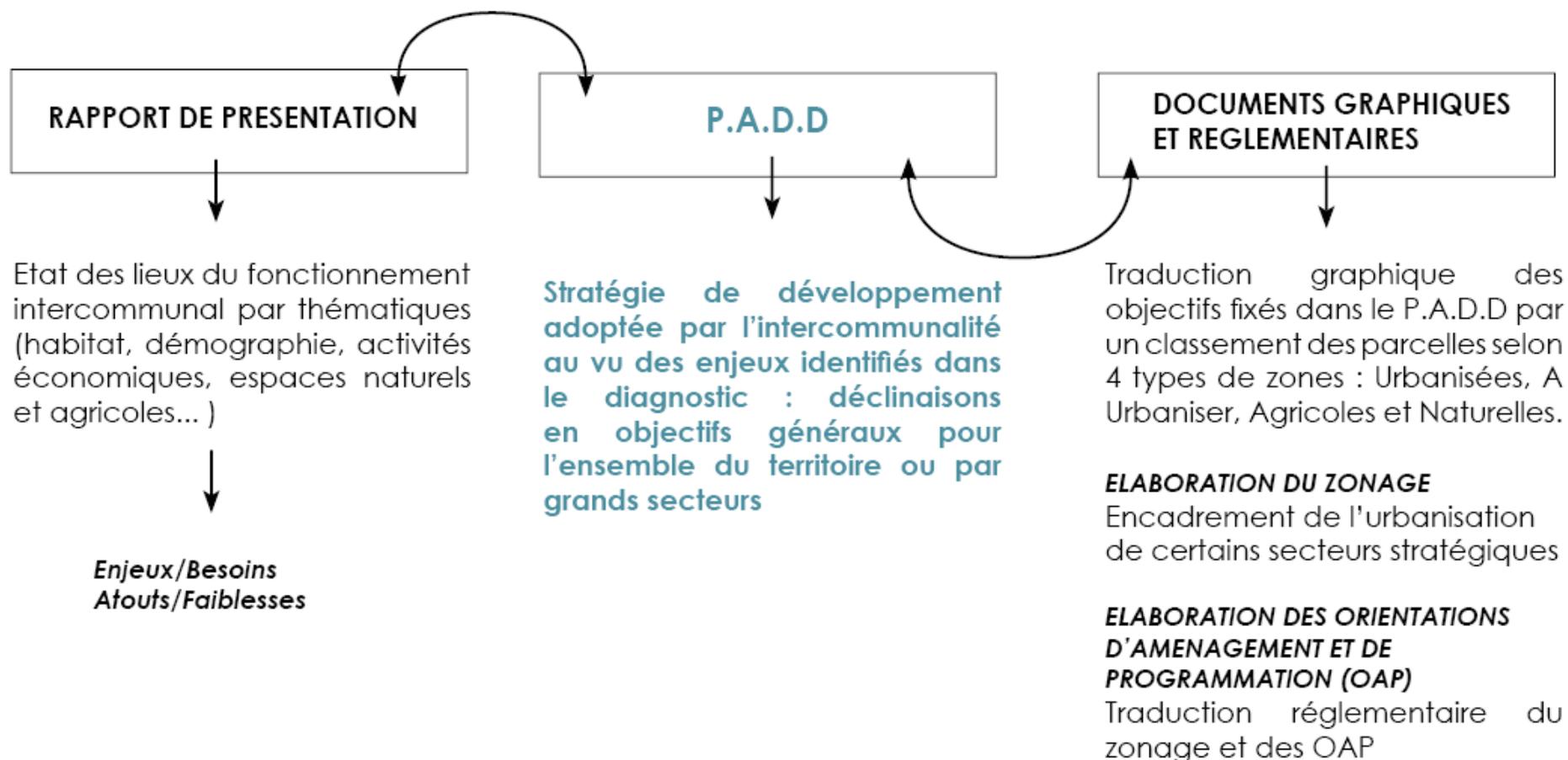
Combien de **logements** sont nécessaires pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs ?

Combien de **surfaces constructibles** sont nécessaires ?

Comment souhaite-on organiser le **développement urbain** de demain ? Y-a-t-il des secteurs que l'on souhaite renforcer ?

Qu'est-ce que le PADD ?

Le PADD assure l'articulation entre les enjeux issus du diagnostic, les documents graphiques et réglementaires



Contenu du PADD

AXE N°1

Consolider la dynamique démographique en s'appuyant sur l'attractivité et la cohérence du territoire

- **1.1** Consolider la croissance démographique
- **1.2** Tendre vers une structuration cohérente du territoire en tenant compte de la proximité des axes, de l'offre en équipements et des activités économiques
- **1.3** Inscrire le projet dans une logique de renouvellement urbain et de revitalisation des centres (villes et bourgs)
- **1.4** Diversifier l'offre en logements afin d'améliorer les parcours résidentiels
- **1.5** Offrir un niveau d'équipements et de services adapté aux besoins de la population

AXE N°2

Poursuivre le développement économique du territoire intercommunal et valoriser les ressources locales

- **2.1** Maintenir et développer le tissu industriel et artisanal en cohérence avec l'armature territoriale
- **2.2** Pérenniser le tissu commercial existant et proposer une offre commerciale attractive
- **2.3** Maintenir l'activité agricole, limiter les conflits d'usages et valoriser les ressources locales
- **2.4** Consolider l'attractivité touristique du territoire
- **2.5** Poursuivre le développement des communications numériques sur le territoire

AXE N°3

Tendre vers un territoire durable soucieux de respecter son environnement

- **3.1** Préserver et mettre en valeur le cadre de vie
- **3.2** Préserver les espaces de biodiversité et les continuités écologiques du territoire
- **3.3** Accompagner et participer l'essor des énergies renouvelables
- **3.4** Développer la mobilité tout en réduisant les inégalités d'accès sur le territoire

AXE 1 Consolider la dynamique démographique en s'appuyant sur l'attractivité et la cohérence du territoire

1.1 Consolider la croissance démographique

a. Mettre en œuvre un projet intercommunal qui conforte la croissance démographique

Croissance moyenne de **0,6% par an** entre 2021 et 2033

Réalisation de **1500 à 1650 logements** sur la période **2021-2033**

b. Favoriser une croissance démographique au service de la mixité sociale et intergénérationnelle

Renforcement de l'attractivité vis-à-vis des jeunes ménages par l'accueil des familles, des jeunes, des actifs et des diplômés

Offrir des **services et des équipements adaptés**

Répondre au vieillissement de la population

AXE 1 Consolider la dynamique démographique en s'appuyant sur l'attractivité et la cohérence du territoire

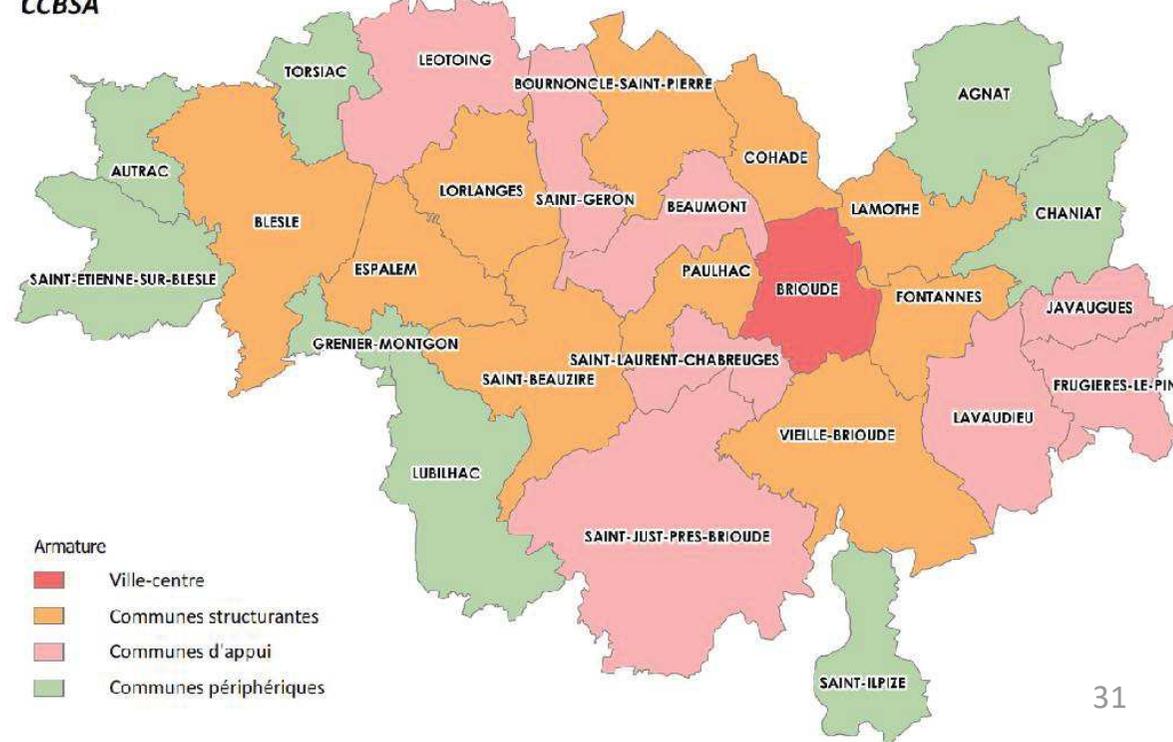
1.2 Tendre vers une structuration cohérente du territoire en tenant compte de la proximité des axes, de l'offre en équipements et des activités économiques

a. Structurer l'urbanisation future sur la base de l'armature territoriale identifiée

- **Armature territoriale** : quatre strates (Ville-Centre, Communes structurantes, Communes d'Appui, Communes périphériques)
- **Structurer l'urbanisation sur le territoire** suivant la répartition ci-dessous :

VILLE CENTRE 37 %
COMMUNES STRUCTURANTES 43 %
COMMUNES D'APPUI 15 %
COMMUNES PERIPHERIQUES 5 %

Armature territoriale
CCBSA



AXE 1 Consolider la dynamique démographique en s'appuyant sur l'attractivité et la cohérence du territoire

1.2 Tendre vers une structuration cohérente du territoire en tenant compte de la proximité des axes, de l'offre en équipements et des activités économiques

b. Permettre à chaque commune d'accueillir une population nouvelle tout en assurant un développement maîtrisé, à proximité des axes de desserte et desservis par les équipements de voiries et réseaux divers

- **Densité ventilée** dans une logique de complémentarité et de solidarité
- **Renforcer les centralités**
- **Structurer les espaces ruraux** autour de bourgs revitalisés
- **Préserver les centralités des villages**
- **Eviter l'urbanisation en linéaire**, le long des voies

VILLE CENTRE 20 logements/ha
COMMUNES STRUCTURANTES 15 logements/ha
COMMUNES D'APPUI 12 logements/ha
COMMUNES PERIPHERIQUES 10 logements/ha

**Au sein des enveloppes bâties, ces objectifs ne s'appliquent pas aux disponibilités foncières de faible superficie et/ou contraintes par la configuration du terrain*

AXE 1 Consolider la dynamique démographique en s'appuyant sur l'attractivité et la cohérence du territoire

1.2 Tendre vers une structuration cohérente du territoire en tenant compte de la proximité des axes, de l'offre en équipements et des activités économiques

c. Veiller à la gestion économe et cohérente du foncier

Modérer la consommation foncière et adapter la disponibilité foncière en fonction des besoins réels liés à la croissance démographique et à la mutation des ménages et du parc de logements

Consommation foncière prévue de **80 hectares** entre 2021 et 2033, soit **6,7 hectares par an** (hors rétention foncière et espaces consommés pour les voiries et réseaux divers)

Rationaliser l'espace en repensant des formes urbaines plus denses (densification et remplissage des dents creuses)

AXE 1 Consolider la dynamique démographique en s'appuyant sur l'attractivité et la cohérence du territoire

1.3 Inscrire le projet dans une logique de renouvellement urbain et de revitalisation des centres (villes et bourgs)

a. Reconquérir les logements vacants du territoire

Ramener les logements vacants à un **taux naturel** (aux alentours de 6 à 7% du parc de logements total)

b. Faire perdurer la dynamique constatée sur la période récente en matière de changements de destination et renouvellement urbain

Objectif de **15% de productions des futurs logements sur la période 2021-2033** par renouvellement urbain et changement de destination (afin de faciliter la reconquête d'ensembles bâtis anciens)

c. Revitaliser les centres-villes et bourgs en améliorant l'attractivité des centralités et pour dynamiser la vie locale

Poursuivre les **actions en faveur de la rénovation du bâti ancien**

Mener une action globale de **revitalisation et redynamisation des centres-villes et bourgs**

Faire évoluer le patrimoine bâti ancien en l'adaptant aux modes de vies actuels

AXE 1 Consolider la dynamique démographique en s'appuyant sur l'attractivité et la cohérence du territoire

1.4 Diversifier l'offre en logements afin d'améliorer les parcours résidentiels

a. Encourager la diversification de l'offre (superficie des logements, typologie, location) afin de répondre aux parcours résidentiels...

Concevoir des opérations diversifiées proposant des typologies plurielles

Eviter le départ des jeunes en début de parcours résidentiel **et proposer une offre alternative aux séniors** qui occupent de grands logements inadaptés

Continuer à répondre aux besoins des familles et poursuivre la production de logements individuels tout en veillant à la nécessité d'opérer une plus grande diversification des futures maisons

Répondre aux **demandes spécifiques de logement ou d'hébergement**

AXE 1 Consolider la dynamique démographique en s'appuyant sur l'attractivité et la cohérence du territoire

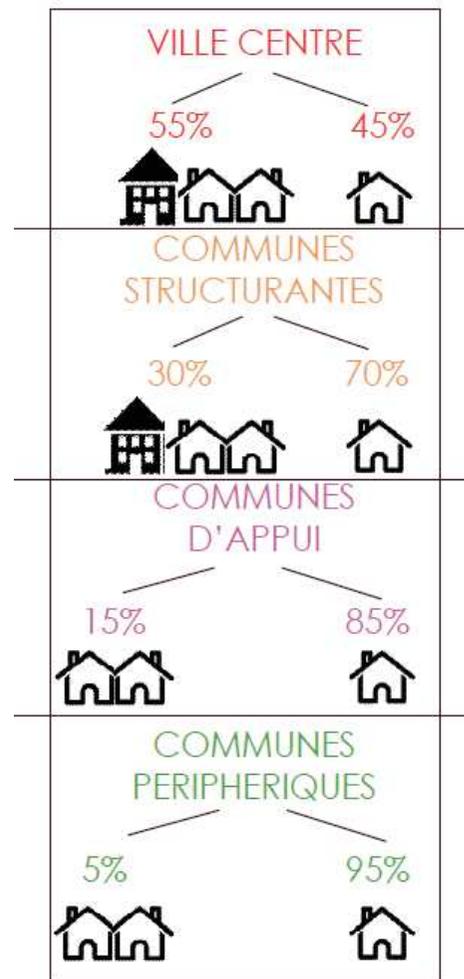
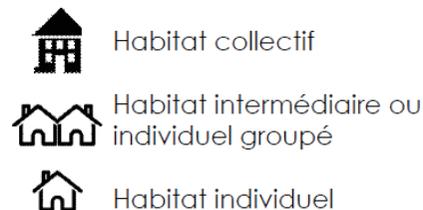
1.4 Diversifier l'offre en logements afin d'améliorer les parcours résidentiels

b. ...en s'appuyant sur l'armature urbaine mise en place

- Objectif de **diversification des typologies bâties**

c. Mettre en place une stratégie foncière globale

- Veille stratégique
- Droit de préemption urbain



AXE 1 Consolider la dynamique démographique en s'appuyant sur l'attractivité et la cohérence du territoire

1.5 Offrir un niveau d'équipements et de services adapté aux besoins de la population

a. Maintenir et soutenir l'offre de services et d'équipements existante

b. Réduire les inégalités d'accès et de localisation du territoire

Rénover les équipements existants en valorisant le bâti «existant» et **organiser le développement des équipements** culturels, de loisirs et sportifs

Intégrer le maintien des services et équipements publics dans la réflexion du développement urbain

Développer le maillage en **équipement et professionnel de santé**

Encourager le commerce et services de proximité, itinérant et les circuits courts dans les centres-bourgs et centre-ville

Lutter contre l'isolement

Créer des **espaces tiers-lieux** dans les centres bourgs

Proposer une **offre innovante en service**

AXE 2 Poursuivre le développement économique du territoire intercommunal et valoriser les ressources locales

2.1 Maintenir et développer le tissu industriel et artisanal en cohérence avec l'armature territoriale

a. Optimiser les zones d'activités existantes en mobilisant le foncier et les bâtiments industriels encore disponibles dans ces zones

b. Créer une nouvelle offre en zone d'activités économiques

Offre supplémentaire de 15 hectares au nord de la commune de Cohade

c. Permettre le développement de zones artisanales de superficie limitée

d. Accompagner la structuration d'un pôle économique «viande» sur le territoire de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

e. Valoriser les friches industrielles

f. Mobiliser les leviers de développement économiques générés par les politiques de l'habitat et le vieillissement de la population

La **construction neuve**, l'**intervention sur le bâti existant** et l'**amélioration de la performance énergétique** du parc de logement constituent un potentiel d'activités économiques

Développement de l'économie liée à l'**accompagnement du vieillissement de la population et du handicap**

AXE 2 Poursuivre le développement économique du territoire intercommunal et valoriser les ressources locales

2.2 Pérenniser le tissu commercial existant et proposer une offre commerciale attractive

a. Consolider et maintenir l'offre commerciale présente sur le territoire

Valoriser les **axes commerçants**

Maintenir le **commerce de proximité dans les centres-bourgs**

Conforter les centralités commerciales en créant notamment une **halle commerciale en circuit-court** dans le centre-ville de Brioude

Limiter l'**évasion commerciale**

Proposer **une offre accessible à tous**

b. Assurer une mixité des activités au sein des zones d'activités futures dans une optique de complémentarité

Permettre un **effet vitrine** aux activités commerciales

c. Instaurer une mixité fonctionnelle au sein des enveloppes urbaines

AXE 2 Poursuivre le développement économique du territoire intercommunal et valoriser les ressources locales

2.3 Maintenir l'activité agricole, limiter les conflits d'usages et valoriser les ressources locales

a. Préserver et maintenir l'activité agricole

Objectif de modération de consommation foncière par **l'économie d'espace**

Restauration de la **ceinture verte maraichère** autour de la ville-centre

b. Limiter les conflits d'usage

Périmètre de protection sanitaire d'un rayon de 50 à 100 mètres

Limitation des secteurs d'urbanisation future entrant en conflit d'usage avec les exploitations agricoles existantes

c. Valoriser le patrimoine bâti

Identification **d'anciens bâtiments agricoles** susceptibles de changer de destination

d. Encourager l'innovation et l'installation de nouveaux exploitants

Attractivité résidentielle : qualité du cadre de vie, aménagement numérique, vie sociale et services de proximité renforcés

e. Valoriser la ressource forestière locale

Utilisation des ressources forestières locales à des fins d'éco-construction, d'éco-matériaux, de bois énergies

AXE 2 Poursuivre le développement économique du territoire intercommunal et valoriser les ressources locales

2.4 Consolider l'attractivité touristique du territoire

a. Consolider l'offre touristique existante

S'appuyer sur l'**armature touristique** du territoire

b. Poursuivre l'aménagement touristique du site de la Bageasse en bordure de l'Allier

c. Développer une offre d'hébergement touristique

Notamment l'**offre hôtelière** sur le territoire

Et l'**offre d'hébergement en pleine nature**

d. Accueillir des projets de développement d'activité de plein air

Notamment l'**implantation d'une activité de plein air** dans le secteur de Vazeillette à Saint Beauzire

e. Intégrer le projet de voie verte le long de l'Allier et mener une réflexion sur l'Alagnon et la Senouire

f. Utiliser les nouvelles technologies au service du développement du tourisme (visites virtuelles, réservations,...)

AXE 2 Poursuivre le développement économique du territoire intercommunal et valoriser les ressources locales

2.5 Poursuivre le développement des communications numériques sur le territoire

a. Poursuivre l'installation du développement des communications numériques sur le territoire

Pérennité des activités économiques

Lutte contre la **fracture numérique**

b. Accompagner les nouvelles possibilités de méthodes de travail

Aménagement des **espaces publics numériques, des télé-centres, des zones d'activités multiservices**

AXE 3 Tendre vers un territoire durable soucieux de respecter son environnement

3.1 Préserver et mettre en valeur le cadre de vie

a. Limiter l'étalement des tissus bâtis futurs

Densification des enveloppes urbaines existantes

b. Urbaniser en continuité du tissu urbain

c. Préserver l'identité paysagère

Préservation la **physionomie et la morphologie** des villages

Requalification de la **qualité des espaces publics, espaces urbains et entrées de villes**

d. Renforcer l'intégration paysagère des constructions nouvelles dans le paysage

e. Préserver et valoriser le patrimoine

Identifier, préserver, valoriser le **patrimoine** et notamment **le petit patrimoine** (croix, four, puit, ...)

f. Poursuivre les actions d'amélioration, notamment énergétique dans le parc existant

AXE 3 Tendre vers un territoire durable soucieux de respecter son environnement

3.2 Préserver les espaces de biodiversité et les continuités écologiques du territoire

a. Eviter les incidences sur les réservoirs de biodiversité

Préserver la **Trame verte et bleue**

Préserver les **réservoirs de biodiversité** (sites Natura 2000, ZNIEFF, ...)

Maintenir des **coupures naturelles ou agricoles** entre les villages et hameaux

b. Prendre en compte les risques en amont des choix d'urbanisme

c. Protéger la ressource en eau

Favoriser une **gestion alternative des eaux pluviales** dans les aménagements futurs

Poursuivre les efforts visant à **réduire les pollutions**

Mettre en adéquation l'ouverture des différents secteurs du territoire à l'urbanisation avec **les ressources et les capacités des réseaux**

d. Maitriser la pollution lumineuse

AXE 3 Tendre vers un territoire durable soucieux de respecter son environnement

3.3 Accompagner l'essor des énergies renouvelables

a. Tendre vers une sobriété énergétique

Réhabilitations des logements, conception des **bâtiments** (conception bioclimatique), **rénovation énergétique** du parc de logements et des équipements publics

Réalisation d'opérations aux **formes urbaines plus groupées** afin de réduire les déperditions énergétiques, permettre la création de **réseaux de chaleur** et encourager la **mobilité douce** dans les usages quotidiens

b. Valoriser les énergies locales renouvelables

Renforcer la **production énergétique locale** (gisement solaire, bois énergie,...)

Tout en respectant la **sensibilité paysagère et environnementale** du territoire

AXE 3 Tendre vers un territoire durable soucieux de respecter son environnement

3.4 Développer la mobilité tout en réduisant les inégalités d'accès sur le territoire

a. Développer des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle

Conforter l'**offre multimodale**

Renforcer le **stationnement à destination du covoiturage**

Aménager des **bornes de recharge électrique**

Identifier et aménager des **emplacements sécurisés de type «Stop pouce»**

Renforcer le maillage des **pistes et voies cyclables**

Identifier et aménager un **maillage d'itinéraires modes doux** (piétons, cycles)

Améliorer les **transports collectifs et scolaires**

b. Adapter les aménagements et équipements urbains aux nouvelles pratiques

Aménagement des **places de stationnements vélos et stations vélo** (entretien, réparation...)

Réflexion sur l'espace urbain et les futures opérations **à destination des piétons**

c. Maîtriser les besoins de mobilité

Rapprocher l'habitat des équipements et services de proximité par le confortement des centres bourgs ou centre ville

d. Limiter l'isolement des populations les plus éloignées des axes

Développer une **maison de services itinérants**

Amélioration du réseau numérique dans les équipements du territoire

SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT



Scénarios d'aménagement

Objectif de logements neufs Ville-centre : 420 logements

Ville-centre	Nombre de logements neufs
Brioude	420

Scénarios d'aménagement

Objectif de logements neufs Communes structurantes : 540 logements

Communes structurantes	Nombre de logements neufs
Cohade	70
Bournoncle-Saint-Pierre	70
Vieille Brioude	70
Lamothe	55
Fontannes	55
Blesle	50
Paulhac	50
Espalem	40
Lorlanges	40
Saint Beuzire	40

Scénarios d'aménagement

Objectif de logements neufs Communes d'appui : 200 logements

Communes d'appui	Nombre de logements neufs
Saint Géron	35
Saint Just près Brioude	30
Léotoing	25
Beaumont	25
Saint Laurent Chabreuges	25
Lavaudieu	20
Frugières	20
Javaugues	20

Scénarios d'aménagement

Objectif de logements neufs Communes périphériques : 60 logements

Communes périphériques	Nombre de logements neufs
Chaniat	15
Saint Ilpize	10
Agnat	10
Autrac	5
Saint Etienne sur Blesle	5
Torsiac	5
Grenier Montgon	5
Lubilhac	5

LEXIQUE

5

Lexique

Zone Urbaine

→ Les zones urbaines sont dites « zones U ». Peuvent être classés en zone urbaine, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Zone à Urbaniser

→ Les zones à urbaniser sont dites « zones AU ». Peuvent être classés en zone à urbaniser les secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation.

Zone Agricole

→ Les zones agricoles sont dites « zones A ». Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Zone Naturelle

→ Les zones naturelles et forestières sont dites « zones N ». Peuvent être classés en zone naturelle et forestière, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :

- 1° Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique;
- 2° Soit de l'existence d'une exploitation forestière ;
- 3° Soit de leur caractère d'espaces naturels ;
- 4° Soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles;
- 5° Soit de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues.

Emplacement réservé

→ Un emplacement réservé permet de geler tout projet de construction privée. La collectivité met une option sur des terrains qu'elle envisage d'acquérir pour un usage d'intérêt général (voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts, programmes de logements dans un but de mixité sociale).

Lexique

Dent creuse

→ Une dent creuse est un espace non construit entouré de parcelles bâties et accessible depuis une voirie.

Division parcellaire

→ La division parcellaire est un procédé par lequel un terrain est morcelé en plusieurs parcelles en vue d'acquisitions ou de cessions.

Gisement

→ Un gisement est un tènement foncier dont la surface et les caractéristiques parcellaires permettent la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Opération d'aménagement d'ensemble

→ Une opération d'aménagement d'ensemble est l'urbanisation de plusieurs lots sur un ou un ensemble de terrains, garantissant la cohérence urbaine du périmètre de l'opération. Elle permet à la collectivité d'imposer un projet global pour une vision donnée.

Rétention foncière

→ La rétention foncière désigne la conservation par les propriétaires de terrains potentiellement urbanisables alors qu'ils pourraient être mis en vente sur le marché foncier du territoire.

Changement de destination

→ Une construction change de destination dès lors qu'elle passe de l'une vers une autre des destinations exposées par le code de l'urbanisme. Ainsi, un hangar agricole qui devient un bâtiment d'habitation consiste en un changement de destination.

Forme urbaine

→ La forme urbaine dépend du type de constructions à destination de logements :

- 1° Habitat individuel (maison individuelle)
- 2° Habitat individuel groupé (ou maisons mitoyennes)
- 3° Habitat intermédiaire
- 4° Habitat collectif

Lexique

Élément de patrimoine remarquable

→ Un élément de patrimoine remarquable identifié au sein du PLUi est un élément soit naturel, patrimonial ou paysager qu'il faut protéger, toute modification est soumise à déclaration préalable.

AVAP

→ Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, qui a été remplacée par le Site Patrimonial Remarquable. Ce secteur est soumis à un règlement spécifique qui s'impose au PLUi.

Site Patrimonial Remarquable

→ Un site patrimonial remarquable est le site d'une ville, d'un village ou d'un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Ce secteur est soumis à un règlement spécifique qui s'impose au PLUi.

ZPPAUP

→ Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager. Ce secteur est soumis à un règlement spécifique qui s'impose au PLUi.

Site inscrit ou site classé

→ Un site classé ou inscrit, est un espace naturel ou bien une formation naturelle remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Un tel site justifie un suivi qualitatif, notamment effectué via une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Périmètre de protection des monuments historiques

→ Le périmètre de protection de monument historique est considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un site classé ou inscrit et n'excédant pas 500 mètres.

Lexique

Réservoir de biodiversité

→ Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Il y a plusieurs réservoirs de biodiversité identifiés sur le territoire intercommunal de la CCBSA :

1° Zones Natura 2000

2° ZNIEFF de type I (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

3° ZNIEFF de type II (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

PPRI

→ Plan de Prévention du Risque Inondation. C'est un plan de prévention des risques spécifique aux inondations, émanant de l'autorité publique. Il s'impose au PLUi.

Lexique

Limite séparative

→ La limite séparative désigne l'ensemble des limites parcellaires d'une propriété.

Alignement ou retrait

→ Le PLUi peut imposer, pour la réalisation d'une construction, un alignement ou un retrait par rapport à la limite séparative ou à l'emprise d'une voie publique.

Construction

→ Une construction est un ouvrage fixe et pérenne, comportant ou non des fondations et générant un espace utilisable par l'Homme en sous-sol ou en surface.

Surface de plancher

→ La surface de plancher est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades.

Extension

→ L'extension consiste en un agrandissement de la construction existante présentant des dimensions inférieures à celle-ci. L'extension peut être horizontale ou verticale (par surélévation, excavation ou agrandissement), et doit présenter un lien physique et fonctionnel avec la construction existante.

Annexe

→ Une annexe est une construction secondaire, de dimensions réduites et inférieures à la construction principale, qui apporte un complément aux fonctionnalités de la construction principale. Elle doit être implantée selon un éloignement restreint entre les deux constructions afin de marquer un lien d'usage. Elle peut être accolée ou non à la construction principale avec qui elle entretient un lien fonctionnel, sans disposer d'accès direct depuis la construction principale.

Lexique

Emprise au sol

→ L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus.

Hauteur

→ La hauteur des constructions est mesurée à partir du terrain naturel avant travaux jusqu'au sommet de la construction, ouvrages techniques, cheminées et autres superstructures exclus. En cas de terrain en pente, la hauteur est mesurée à partir du niveau le plus bas de la construction avant travaux jusqu'au faîtage ou l'acrotère.

Espace libre

→ Espaces aménagés autour des constructions (accès et surfaces de stationnement imperméabilisées, terrasses et piscines non comprises dans l'emprise au sol) ainsi que les espaces plantés et/ou laissés en pleine terre (jardins, pelouses, haies, bosquets, etc.).

Taux d'imperméabilisation

→ Rapport entre la surface imperméabilisée et la surface totale considérée. Ce taux dépend du rapport entre la surface bâtie (imperméabilisée) et les espaces libres.

PPA

→ Les Personnes Publiques Associées donnent leur avis sur le projet intercommunal, elles sont consultées obligatoirement aux phases clés du projet et peuvent être consultées tout au long de la procédure.

altereo

éveilleurs d'intelligences environnementales®

www.altereo.fr